



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2007/86
10 juillet 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent quarante-troisième session
Genève, 13-16 novembre 2007
Point 4.2.8 de l'ordre du jour provisoire

ACCORD DE 1958

Examen de projets d'amendement à des Règlements existants

Proposition de rectificatif 1 à la série 05 d'amendements au Règlement n° 16

(Ancrage des ceintures de sécurité)

Communication du Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP)

Le texte ci-après a été adopté par le GRSP à sa quarante et unième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2007/4, sans modification. Il est transmis pour examen au WP.29 et à l'AC.1 (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/41, par. 37).

Annexe 1A

Ajouter les nouveaux points 1.7 à 1.9, libellés comme suit:

«1.7 Service technique chargé de la conduite des essais:

1.8 Date du procès-verbal d'essais:

1.9 Numéro du procès-verbal d'essais:».
